



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 août 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 25 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence de l'Afrique du Sud au mois d'avril 2008 (voir annexe). Il a été établi sous ma responsabilité. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la République sud-africaine  
(*Signé*) Dumisani S. **Kumalo**



**Annexe à la lettre datée du 25 août 2008 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité  
pendant la présidence de l'Afrique du Sud (avril 2008)**

**Introduction**

Pendant la présidence sud-africaine, le Conseil de sécurité a tenu 23 séances, dont un débat ouvert sur la paix et la sécurité en Afrique axé sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, pour le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'un débat sur les armes légères. Le Conseil a adopté six résolutions et cinq déclarations du Président. Il a également tenu 15 consultations informelles.

**Afrique**

**République centrafricaine, Tchad et la sous-région**

Le 9 avril, le Conseil a tenu, sur la situation en République centrafricaine, au Tchad et dans la sous-région, des consultations plénières à huis clos portant sur les principaux faits survenus depuis le dernier rapport du Secrétaire général (17 décembre 2007) et sur le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

Le Conseil a été informé de l'état du déploiement, du calendrier et des problèmes de la Mission. Bien que le conflit qui a éclaté en février 2008 ait retardé le déploiement, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a dit que celui-ci avait repris et était en cours, précisant que près de la moitié de l'effectif total autorisé était déjà déployé. Le Conseil a de plus informé que, sur les 23 millions de dollars d'apports de donateurs qu'il faut à l'appui aux opérations de la Police tchadienne pour la protection humanitaire, seuls 15 899 000 ont été déposés au fonds d'affectation spéciale de la MINURCAT.

Le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse rappelant l'inquiétude du Conseil face à la situation humanitaire dans le Tchad de l'est et dans le nord-est de la République centrafricaine et condamnant l'activité persistante des groupes armés rebelles au Tchad.

**Libéria**

Le 14 avril, le Conseil de sécurité a entendu la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, Ellen Margrethe Løj, conformément à la résolution 1777 (2007), par laquelle il avait prié le Secrétaire général de rendre compte des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs clefs de la phase de réduction des effectifs et du plan de retrait au 20 mars 2008. La Représentante spéciale a annoncé au Conseil que la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria avait commencé et s'effectuait en bon ordre afin de limiter au maximum les menaces contre la sécurité de l'État.

## **République démocratique du Congo**

Le 15 avril, conformément à la résolution 1794 (2007), le Conseil a été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général, Alan Doss, de la situation en République démocratique du Congo.

Le Représentant spécial a surtout évoqué les activités ayant lieu dans l'est du pays et dit au Conseil que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo avait, dans une initiative commune avec les forces armées de la République démocratique du Congo, commencé à accélérer le rythme de la démobilisation des groupes armés. Il a aussi informé le Conseil quant à l'instauration d'un programme gouvernemental de sécurité, de pacification, de stabilisation et de reconstruction du Nord et Sud-Kivu et quant au prompt déblocage éventuel de fonds par le Fonds monétaire international après son enquête sur les défaillances budgétaires du pays.

Les membres du Conseil ont exprimé leur vive inquiétude face aux violences sexuelles et sexistes en République démocratique du Congo et souligné que les responsables doivent être traduits en justice.

## **Soudan**

### ***Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour***

Le 22 avril, le Conseil de sécurité a été informé par le Représentant spécial de l'UA-ONU pour le Darfour, Rodolphe Adada, de l'état de sécurité, des problèmes humanitaires et de la situation politique au Darfour.

Le Représentant spécial a aussi donné lecture d'une déclaration des Envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine, Jan Eliasson et Salim Salim, pour mettre le Conseil au courant du processus politique au Darfour. Ils ont fait savoir au Conseil qu'ils se consacraient à réduire les violences et à préparer la cessation des hostilités car il n'y avait encore aucune perspective de pourparlers globaux entre les parties.

Le Conseil a également été informé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, de la situation humanitaire au Darfour. Il a dit que, malgré les efforts de la communauté internationale, la situation s'était aggravée depuis 12 mois. Il y avait de plus en plus de personnes déplacées et les hostilités, y compris les violences contre les femmes, persistaient tandis que les besoins humanitaires s'aggravaient et que l'accès aux bénéficiaires était limité.

### ***Mission des Nations Unies au Soudan***

Le 24 avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a fait le point au Conseil de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Il a précisé que, bien que les parties ne veuillent ni l'une ni l'autre rallumer la guerre et qu'elles continuent de coopérer à certains égards, elles n'ont pas fait preuve de la volonté politique nécessaire pour progresser quant aux grands éléments politiques de l'Accord de paix global comme la question d'Abeyi et la frontière nord-sud de 1956.

Le 30 avril, le Conseil a adopté la résolution 1812 (2008) par laquelle il a prorogé d'un an, jusqu'au 30 avril 2009, le mandat de la MINUS, compte tenu des

recommandations du Secrétaire général sur la meilleure manière pour elle d'aider les parties à progresser vers la paix.

### **Érythrée/Éthiopie**

Le 22 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur les faits nouveaux concernant la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Il a dit où en est sa réinstallation et a rappelé les principaux faits survenus depuis la fin du conflit armé en 2000. Il a ajouté qu'il importerait de bien faire comprendre aux parties qu'on exigerait qu'elles tiennent leurs engagements.

Le 30 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/12), dans laquelle il a souligné que c'est aux parties elles-mêmes qu'il incombe au premier chef de parvenir à un règlement global et durable du différend frontalier. Le Conseil a aussi déclaré qu'il était prêt à les aider à surmonter les difficultés actuelles et que, après consultation des parties, il déciderait des modalités de l'action future de l'ONU et de l'avenir de la MINUEE.

### **Somalie**

Le 29 avril, le Conseil a adopté la résolution 1811 (2008), prorogeant pour une nouvelle période de six mois le mandat du Groupe de contrôle sur la Somalie. Ce mandat expirait le 29 avril 2008 et le Groupe avait présenté son dernier rapport, par le biais du Comité des sanctions, le 24 avril 2008 (S/2008/274).

### **Sahara occidental**

Le 22 avril, le Conseil a entendu, en consultations privées, un exposé de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Peter van Walsum, et du Représentant spécial du Secrétaire général, Julian Harston, sur le dernier rapport du Secrétaire général concernant le Sahara occidental (S/2008/251).

Le 30 avril, le Conseil a adopté la résolution 1813 (2008), par laquelle il a prorogé de 12 mois, jusqu'au 30 avril 2009, le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Par cette résolution, le Conseil a réaffirmé sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Il a demandé aux parties de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général sans conditions préalables et de bonne foi afin de parvenir à cette solution politique. Il a également fait sienne la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il était indispensable que les parties fassent preuve de réalisme et d'un esprit de compromis afin de maintenir l'élan imprimé au processus de négociation.

### **Burundi**

Le 24 avril, lors de consultations privées sur d'« Autres questions », le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à la suite des hostilités qui ont éclaté, les 17 et 18 avril 2008, entre le Palipehutu-FNL et les forces gouvernementales.

Après l'exposé, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/10), dans laquelle il a exprimé sa préoccupation à l'égard des

affrontements entre le Palipehutu-FNL et les Forces de défense nationales du Burundi, et appelé les deux parties à dénoncer la violence, à respecter l'accord de cessez-le-feu et à reprendre le dialogue.

### **Côte d'Ivoire**

Le 29 avril, le Conseil a été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, Choi Young-Jin, conformément à la résolution 1795 (2008) par laquelle il a prié le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé, en particulier de la préparation du processus électoral. Le Représentant spécial a informé le Conseil des faits survenus dans le pays (politique et sécurité).

À la suite des consultations, une déclaration du Président (S/PRST/2008/11) a été adoptée.

## **Asie et Moyen-Orient**

### **Liban**

#### ***Commission d'enquête internationale indépendante***

Le 8 avril, le Conseil a entendu un exposé public du Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, Daniel Bellemare, sur le dixième rapport de la Commission (S/2008/210).

Le Chef de la Commission a dit qu'elle pouvait désormais confirmer, sur preuve, qu'un réseau d'individus (qu'il a qualifié de « réseau criminel ») avait agi de concert pour assassiner l'ancien Premier Ministre libanais, Rafiq Hariri. Il a ajouté que la priorité de la Commission était désormais d'obtenir davantage de preuves sur ce « réseau Hariri », son ampleur, l'identité de tous ses participants et leur rôle dans les attentats, ainsi que leurs liens extérieurs au réseau. Il a souligné que l'enquête prendrait du temps et qu'on ne pouvait la hâter. Il a noté que les travaux de la Commission ne seraient pas terminés avant la fin de son mandat actuel qui expire le 15 juin 2008.

Après l'exposé, les membres du Conseil se sont réunis en consultations privées pour parler du rapport.

#### ***Résolution 1701 (2006)***

Le 15 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/8) concernant la résolution 1701 (2006) et dans laquelle il a rappelé combien il tient à ce que toutes les dispositions de cette résolution soient intégralement appliquées et réaffirmé son appui au Secrétaire général à cet égard. Le Conseil a demandé à toutes les parties, en particulier à celles de la région, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la résolution 1701 (2006), notamment en coopérant sans réserve avec le Secrétaire général. Il a renouvelé son appui sans réserve à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et demandé à toutes les parties d'honorer leurs obligations concernant la sécurité du personnel des Nations Unies. Il a souligné l'importance d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et la nécessité d'y parvenir, sur la base de toutes ses résolutions sur la question, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

## **La situation au Moyen-Orient**

Le 23 avril, le Conseil a tenu sa réunion mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, conformément à la résolution 1322 (2000), par laquelle il avait prié le Secrétaire général de suivre l'évolution de la situation au Moyen-Orient et de l'en tenir informé. Le Conseil a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, Angela Kane, sur les faits nouveaux dans la région. Cet exposé a porté sur le processus politique, la situation humanitaire, la sécurité et la situation au Liban et en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont ensuite débattu de l'exposé en consultations à huis clos.

### **Iraq**

Le 28 avril, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Iraq. Il était saisi du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2008/266). Il a entendu le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, parler au nom de la MANUI, et le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique parler au nom de la force multinationale en Iraq. Outre des membres du Conseil, le représentant de l'Iraq a fait une déclaration.

### **Népal**

Le 21 avril, le Conseil a entendu la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques qui, dans un exposé informel sur le processus électoral au Népal, a dit que l'élection de l'Assemblée constituante, le 10 avril, s'était généralement faite dans le calme et dans l'ordre. À la suite de cet exposé, les membres du Conseil sont convenus d'attendre un rapport détaillé du Secrétaire général sur la question avant de débattre de l'élection au Népal.

### **Timor-Leste**

Le 23 avril, le Conseil a entendu un exposé préliminaire du Conseiller pour les questions de police au Département des opérations de maintien de la paix, Andrew Hughes, concernant la mission au Timor-Leste d'experts en la matière. Le Conseiller a dit qu'il existait un engagement holistique du Gouvernement timorais et une volonté d'aide de la part des donateurs bilatéraux. Il a également indiqué que, dans ses conclusions, son équipe avait noté l'amélioration considérable de l'ordre public ainsi que la diminution des actes criminels; l'inquiétude que causait l'armée nationale en raison de l'impunité généralisée; et le manque d'une politique globale de réforme de la sécurité dans l'armée nationale. Il a dit aussi que le Secrétaire général publierait un rapport complet sur les grandes conclusions et recommandations de la visite (voir S/2008/329).

## **Amériques et Europe**

### **Haïti**

Le 8 avril, le Conseil a été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, Hédi Annabi, des faits survenus en Haïti depuis août 2007. Le Représentant spécial s'est dit encouragé par les progrès réels et importants sur le plan de la politique, de la sécurité et de l'édification des institutions, ainsi que par les signes initiaux de l'amélioration de la situation socioéconomique. Mais il a

averti que ces progrès restaient extraordinairement fragiles et susceptibles de vite régresser. Cette déclaration s'est avérée exacte car la situation au moment même où il parlait s'est aggravée du fait d'émeutes provoquées par la pénurie alimentaire. Des installations de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et des bâtiments administratifs haïtiens, dont le palais, ont été visés.

En réponse, le Conseil a publié une déclaration à la presse soulignant ses préoccupations devant la situation dans ce pays. Face à son aggravation, une deuxième déclaration a été publiée le 14 avril 2008.

### **Chypre**

Le 15 avril, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur sa récente mission d'évaluation à Chypre et sur ses entretiens avec les autorités à Athènes et à Ankara. Le Conseil s'est félicité de l'accord conclu le 21 mars 2008 par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et les a félicités de leur détermination.

Le 17 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/9) dans laquelle il a accueilli avec satisfaction l'accord conclu et loué la détermination politique manifestée. Il a aussi réaffirmé son attachement à la réunification de Chypre fondée sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme envisagé dans ses résolutions sur la question, et sa volonté d'appuyer l'action du Secrétaire général à cet égard.

### **Géorgie**

Le 15 avril, le Conseil s'est réuni pour débattre de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et en renouveler le mandat. Il a adopté la résolution 1808 (2008) par laquelle il l'a prorogé de six mois, jusqu'au 15 octobre 2008.

Le 23 avril, le Conseil s'est réuni à la demande de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenue dans une lettre datée du 17 avril 2008 (S/2008/257), pour examiner ce que le Gouvernement géorgien estimait être une menace sur l'intégrité territoriale de la Géorgie ainsi que l'abattage prétendu par un aéronef militaire russe d'un appareil aérien géorgien sans pilote. Le Ministre géorgien des affaires étrangères a invité le Conseil de sécurité à se pencher sur ce qui, selon son pays, est une menace sur la paix dans la région, pour prévenir la dangereuse escalade des tensions et préserver l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Malgré l'absence de consensus en la matière, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude et souligné que toutes les parties devaient s'abstenir d'actions provocantes et qu'il fallait reprendre un dialogue authentique. Ils ont répété que la résolution 1808 (2008), ayant été approuvée par tous les membres du Conseil de sécurité, devait être respectée. Le Conseil a de nouveau prôné les mesures de confiance.

### **Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

Le 21 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général, Joachim Rucker, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La réunion privée a également entendu le Président de la Serbie, Boris Tadić, et Hashim Thaci,

le « Premier Ministre » de fait du Kosovo. C'était là le premier rapport de la MINUK depuis que le Kosovo s'est déclaré indépendant le 17 février.

## **Autres questions**

### **Comité créé par la résolution 1718 (2006)**

Le 2 avril, le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006) et Représentant permanent de l'Italie, l'Ambassadeur Marcello Spatafora, a informé le Conseil des activités du Comité entre le 5 janvier et le 2 avril 2008.

### **Débat sur la paix et la sécurité en Afrique**

Le 16 avril, le Conseil a tenu, sur la paix et la sécurité en Afrique, un débat de haut niveau axé sur le renforcement des relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, a présidé cette réunion à laquelle ont participé notamment les Premiers Ministres de l'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que des ministres des affaires étrangères, des ministres adjoints des affaires étrangères et des envoyés spéciaux. Parmi les invités figuraient les chefs d'État et de gouvernement de pays africains, guidés par le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de la République-Unie de Tanzanie.

À la suite du débat, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1809 (2008) dans laquelle il a souligné l'intérêt qu'il y aurait à nouer des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, afin de pouvoir intervenir dès qu'apparaissent de nouvelles crises en Afrique, et s'est déclaré résolu à resserrer ces relations. Le Conseil a également accueilli favorablement la proposition du Secrétaire général tendant à charger, dans les trois prochains mois, un groupe d'experts Union africaine-ONU de réfléchir attentivement aux modalités d'appui aux opérations confiées à des organisations régionales en partie pour ce qui est du financement, de l'équipement et de la logistique de lancement.

### **Comité créé par la résolution 1540 (2004)**

Le 25 avril, le Conseil a adopté la résolution 1810 (2008) par laquelle il a prorogé de trois ans le mandat du Comité créé par la résolution 1540 (2004), réitéré les décisions et les exigences arrêtées dans celle-ci et souligné l'importance de son application intégrale par tous les États. Il a décidé que le Comité créé par la résolution 1540 (2004) devrait continuer de redoubler d'efforts pour favoriser l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par tous les États à la faveur de son programme de travail qui prévoit la réunion d'information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre par les États de tous les aspects de la résolution 1540 (2004), des activités de mobilisation, un dialogue, une assistance et une coopération et met spécialement l'accent sur tous les aspects des paragraphes 1 et 2 de la résolution ainsi que du paragraphe 3 en ce qui concerne : a) le suivi de la localisation, b) la protection physique, c) les contrôles aux frontières et de police et d) les contrôles nationaux des exportations et des transbordements, y compris ceux exercés sur la fourniture de fonds et de services comme le financement de ses exportations et transbordements. Le Conseil a aussi demandé au Comité de s'employer à associer davantage les États ou les organisations internationales,



régionales et sous-régionales intéressés à la promotion de la mise en œuvre de cette résolution. Et il a demandé instamment au Comité de faciliter les contributions financières volontaires et d'en tirer le meilleur parti pour aider les États à déterminer leurs besoins aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et à y répondre.

#### **Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire**

Le 29 avril, le Conseil a entendu le Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004), l'Ambassadeur Johan C. Verbeke, Représentant permanent de la Belgique. Il a donné aux membres du Conseil un aperçu des activités du Comité depuis son dernier exposé du 27 octobre 2007 et un résumé du rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire (S/2008/235). Par la résolution 1782 (2007), le Conseil de sécurité avait décidé notamment de réexaminer, au plus tard au 30 avril 2008, les mesures imposées par les résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005). Aucun changement n'a été apporté au régime actuel de sanctions visé dans la résolution 1782 (2007).

#### **Zimbabwe**

Le 29 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Zimbabwe dans lequel il a fait le point des événements depuis les élections de mars. Il a dit que la crise actuelle empirait la situation humanitaire déjà grave du pays et que les conditions économiques se détérioraient et provoquaient une masse considérable de réfugiés. De plus, il a dit que le Secrétaire général était prêt à apporter une assistance, si le Gouvernement zimbabwéen y consent.

#### **Armes légères**

Le 30 avril, le Conseil a tenu un débat ouvert sur la question des armes légères. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur elle (S/2008/258), qui contenait notamment 13 recommandations sur la répression de la prolifération illicite de ces armes; six ont été directement adressées au Conseil de sécurité. Ce rapport faisait suite à la déclaration du Président du 29 juin 2007 (S/PRST/2007/24) dans laquelle le Conseil avait prié le Secrétaire général de lui soumettre deux fois par an un rapport sur les armes légères qui comporterait ses analyses, observations et recommandations touchant la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les 15 membres du Conseil et les 32 États non membres qui ont participé au débat ouvert ont souligné l'effet des armes légères sur la paix et la sécurité internationales et se sont félicités de ce que le Conseil de sécurité reste saisi de la question.